

- 1ère Feuille -

FORMALITÉ DE PUBLICITÉ

DU 12 MAI 1963

TAIE	
SALAIBES	120

	VOL 219
REPRI	N° 116,

VOL 217 N° 22

PARDEVANT Me André VERCOUTERE, notaire à SAINT MALO (Ille et Vilaine) sousigné.

-:- A COMPAGNIE -:-

Monsieur Pierre BRESSAC, commerçant, demeurant à SAINT MALO, Place de la Croix du Petit, n° 2.

Avisant en qualité de Vice-Président de l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT MALO, SAINT SERVAN, PALAIS, dont le siège est à SAINT MALO, dans l'enceinte du Château.

Autorisé à l'effet des présentes par délibération du bureau de ladite Association en date du six juillet mil neuf cent soixante deux, dont un extrait conforme est annexé ci-dessous après mention. — Assisté de Monsieur Constant HLEMUS demeurant à SAINT MALO, Le Flactitre, n° 8.

Avisant en qualité de Commissaire à la Reconstruction.

LESQUELS ont déclaré ce qui suit :

-:- SIPOSE -:-

L'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION DE SAINT MALO a édifié un immeuble sur le terrain dénommé ELOT 30 P, Escalier B, Parcellle 2, situé à SAINT MALO, Rue de Loucuse, n° 5, où il a son entrée principale.

Désignation par référence à l'arrêté de clôture de Remembrement :

Fiche parcellaire : ELOT 30 P, Escalier B.

Numéro du plan parcellaire : 2.

Cadastre : section AB, n° 356.

Contenance : trois cent quatre-vingt quatre mètres carrés.

ACTE ILLISIBLE

PREMIER FEUILLE

- 2ème Feuille -

L'arrêté de remembrement a été rendu le vingt neuf décembre mil neuf cent soixante deux et sera publié avant ou en même temps que les présentes au bureau des hypothèques de SAINT MALO.

A la date du seize décembre mil neuf cent cinquante neuf Me VERGOUTESE, notaire soussigné, a établi l'état descriptif et le tableau récapitulatif de division de cette parcelle cet état descriptif a été publié au bureau des hypothèques de SAINT MALO, le vingt janvier mil neuf cent soixante, volume 1795, n° 15.

Il ne contient pas les millièmes de copropriété du sol. Dans cet acte, l'immeuble a été désigné sous le nom de Ilot 30, Bâtiment P 1, Parcellle B, alors qu'il s'agit de l'ILLOT 30 P, Escalier B, Parcellle 2.

En conséquence, cet état doit être complété comme suit, conformément au plan qui va demeurer ci-annexé après mention.

-:- ETAT RECTIFICATIF ET DEFINITIF :-:-

VILLE DE SAINT MALO, 5, rue de Toulouse -

Un immeuble sisus à SAINT MALO, rue de Toulouse, n° 5, où il a son entrée principale, construit en pierres et granit avec enduit de ciment, couvert en ardoise; il comprend sous-sol, rez de chaussée, quatre étages et grenier commun sous combles.

Cour commune à l'immeuble.

Il joint: vers nord: la cour d'un immeuble portant le n° 3 de l'avenue de la Fosse, et la cour d'un immeuble portant le n° 6 de la rue d'Asfeld.

Vers est: l'ILLOT 30, Escalier C, Parcellle 3.

Vers sud: la rue de Toulouse.

Vers ouest: l'ILLOT 30, Escalier A, parcellle 1.

L'immeuble est divisé en vingt trois lots dont la consistance est déterminée ci-après et dont chacun comporte des locaux faisant l'objet de propriété privative.

-:- AU SOUS-SOL -

Entrée principale: rue de Toulouse -

DIXMEZ LOT: ~~une cave~~ Supprimé, remplacé par les lots DIX-HUIT et DIX-NUU ci-après.

DEUXIÈME LOT: Supprimé et remplacé par les lots VINGT et VINGT-UN ci-après.

TROISIÈME LOT: une cave ayant son entrée vis-à-vis de l'escalier des caves.

Quatrième part dans la copropriété du sol cinq/millièmes.

QUINQUIÈME LOT: une cave située à l'ouest de la précédente.

C. 44.

S3
75

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

CINQUIÈME LOT: supprimé, remplacé par les lots VINGT-DEUX et VINGT-TROIS, ci-après.

SIXIÈME LOT: une cave située dans l'angle nord-ouest de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

SEPTIÈME LOT: une cave située à l'est de la précédente, ayant son entrée à droite de l'escalier d'accès aux caves.

Quote part dans la copropriété du sol: dix/millièmes.

- AU REZ DE CHAUSSE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

DUATIÈME LOT: un appartement situé à gauche du couloir d'entrée de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: cent quatre/millièmes.

NUVIÈME LOT: un appartement situé à droite du couloir d'entrée de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: soixante cinq/millièmes.

- AU PREMIER ETAGE - Entrée principale 5, rue de Toulouse

DIXIÈME LOT: un appartement situé à droite sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: cent quatorze/millièmes.

DIXIIÈME LOT: un appartement situé à gauche sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt-sept/millièmes.

- AU DEUXIÈME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

DUEIÈME LOT: un appartement situé à droite sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: cent quatorze/millièmes.

TRETIÈME LOT: un appartement situé à gauche sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt-sept/millièmes.

- AU TROISIÈME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

QUATORZIÈME LOT: un appartement à droite sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: cent huit/millièmes.

QUINZIÈME LOT: un appartement situé à gauche du palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt-trois/millièmes.

(Signature)

- AU QUATRIÈME ETAGE -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

UNIZIÈME LOT : un appartement situé à droite sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: quatre vingt quinze/millièmes.

DEUXIÈME LOT : un appartement situé à gauche sur le palier.

Quote part dans la copropriété du sol: soixante neuf / millièmes.

- - AU SOUS-SOL - -

Entrée principale 5, rue de Toulouse -

DIX-HUITIÈME LOT : une cave située le première à gauche de l'escalier d'accès aux caves,

Quote part dans la copropriété du sol: six/millièmes.

DIX-NEUVIÈME LOT : une cave située dans l'angle nord-est de l'immeuble, et à l'est de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

VINGT-UNIÈME LOT : une cave située au sud de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

VINGT-ET-UNIÈME LOT : une cave située dans l'angle sud-est de l'immeuble, et au sud de la précédente.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

VINGT-DEUXIÈME LOT : une cave située à l'ouest de la cave figurant le lot numéro quatre.

Quote part dans la copropriété du sol: sept/millièmes.

VINGT-TRICÉMIÈRE LOT : une cave située dans l'angle sud-ouest de l'immeuble.

Quote part dans la copropriété du sol: huit/millièmes.

- - PUBLICITE FONDIERE - NOTIFICATIONS - -

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des hypothèques de SAINT MALO. En outre, notification des présentes sera faite à l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION.

- - FRAIS - -

Tous les frais, des présentes et de leurs suites, seront supportés par l'ASSOCIATION SYNDICALE DE RECONSTRUCTION.

- - DROITS D'ENREGISTREMENT ET D'HYPOTHÈQUE - -

Le présent acte établi en application de la loi du vingt huit octobre mil neuf cent quarante six sur les dommages de guerre est dispensé de timbre et exonéré de tous droits d'enregistrement et d'hypothèque, en vertu de l'article 1176 du code général des impôts.

C. J. V. *[Signature]*

- 5ème Feuille -

-:- DOMICILE -:-

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu à SAINT MALO, en l'Etude de Me André VERCOUTERE, notaire soussigné.

-:- DONT ACTE -:-

Fait et passé à SAINT MALO.
à Chateau.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE TROIS.

Le dix-huit janvier.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé : BESSEC, BLEMUS et VERCOUTERE, ce dernier notaire.

Mention d'enregistrement :

ENREGISTRE À SAINT-MALO

Le 19 Fév. 1963 F° 78-137-43

ROSS : quatuor

Signé :

W. Bessec

W. Bessec

-TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS - LOT 30 F. Escalier B. Parcellle 2-

N° des lots	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature des lots	M²	Observations
				Entrée principale 5.rue de Toulouse Sous-sol Cave		
1	Uniques	Uniques	"	Sous-sol Cave		
2	"	"	"	Sous-sol Cave		
3	"	"	"	Sous-sol Cave	5/1000€	
4	"	"	"	Sous-sol Cave	8/1000€	
5	"	"	"	Sous-sol Cave		
6	"	"	"	Sous-sol Cave	8/1000€	
7	"	"	"	Entrée principale 5.rue de Toulouse	10/1000€	
8	"	"	"	R. de Ch.	104/1000€	
9	"	"	"	R. de Ch.	65/1000€	
10	"	"	1er Etage	Appartement	114/1000€	
11	"	"	2 ^e Etage	Appartement	87/1000€	
12	"	"	"	Entrée principale 5.rue de Toulouse	114/1000€	
13	"	"	"	2 ^e Etage	87/1000€	
					602/1000€	

TABLÉAU KAPITULATIF - (suite)

No	Appartement	Bac à l'ier	Etage	Nature des lots	Millesme	Observations
<u>Entrée principale 5 rue de Toulouse</u>						
14	Entrée			A plusieurs	100/1000€	
15	"	"	"	"	83/1000€	
16	"	"	"	4 ^e Etage	Appartement	95/1000€
17	"	"	"	4 ^e Etage	Appartement	69/1000€
<u>Entrée principale 5 rue de Toulouse</u>						
18	Sous-sol	"	"	Cave	6/1000€	Partie du lot n° 1
19	Sous-sol	"	"	Cave	7/1000€	Partie du lot n° 1
20	Sous-sol	"	"	Cave	7/1000€	Partie du lot n° 2
21	Sous-sol	"	"	Cave	8/1000€	Partie du lot n° 2
22	Sous-sol	"	"	Cave	7/1000€	Partie du lot n° 5
23	Sous-sol	"	"	Cave	8/1000€	Partie du lot n° 5
<u>- Total.....</u>						1000/1000€

Annexe à la minute d'un acte
d'Etat descriptif rentificatif
reçu par Mr Vercoutere, notaire
à Saint Malo.

Saint Malo le 16 FÉVRIER 1963.

- 8ème Feuille -

Le soussigné Me André VERGUTERE, notaire à SAINT-MALO, certifie :

1^o) La présente copie contenue en huit feuillets exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication, sans renvoi, mais contenant trois mots rayés nuls.

2^o) Que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou désignation lui a été régulièrement justifiée.

▲ SAINT-MALO, le 16 mai 1963

8